

## MOBILITÉ ICNA

### UNE RÈGLE D'UN AUTRE TEMPS DANS UN PAYSAGE QUI A CHANGÉ

Les négociations sont en cours pour redéfinir les règles de gestion de la mobilité des ICNA pour être votées au prochain CSA DGAC du 30/06/26.

Voilà ce que FO propose.

Imagine deux agents, deux parcours.

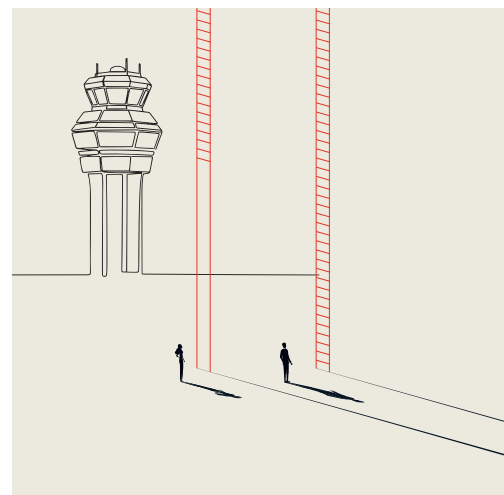
Le premier est entré dans le corps il y a longtemps. Il a occupé un poste, parfois plusieurs, sans nécessairement y rester au-delà du minimum. Mais ses points d'ancienneté de corps, eux, n'ont jamais cessé de courir. Aujourd'hui, dès qu'il atteint la durée minimale sur son poste actuel, il peut se positionner sur n'importe quel vœu, avec un classement qui prime systématiquement sur celui des agents plus récemment affectés, quel que soit leur engagement sur poste.

Le second est arrivé plus récemment. Il a tenu son poste lui aussi avec sérieux pendant des années. Mais avant d'avoir une première vraie possibilité de mutation, il lui faudra souvent attendre près de 15 ans. Même règle, deux destins. La différence ne tient ni à l'investissement, ni à la tenue de poste : elle tient uniquement à la date d'entrée dans le corps.

Oui, mais le paysage s'est rétréci. Cette règle a été pensée à une époque où le nombre de centres et de postes ouverts offrait une vraie diversité d'affectations. Vingt ans de restructurations et de fermetures de sites plus tard, le choix s'est considérablement réduit. Mécaniquement, chaque vœu disponible est aujourd'hui plus disputé qu'avant. Et un système qui faisait déjà attendre certains fait désormais attendre beaucoup plus longtemps.

Une règle pensée pour un paysage qui n'existe plus ne peut plus produire d'effets justes dans le paysage actuel. Puisque le contexte a changé, les règles doivent s'adapter.

Aujourd'hui, un seul compteur de points existe : celui de l'ancienneté de corps. Il se remplit pendant toute la carrière, sans jamais se vider, et c'est lui, et lui seul, qui détermine les mutations.



**FO propose d'ajouter un second compteur : celui de la tenue de poste.** Il se remplirait avec le temps passé au-delà de la durée minimale sur le poste actuel, et se viderait à chaque mutation, pour repartir de zéro sur le poste suivant. Cela donne une perspective à ceux qui s'investissent sur leur poste, quel que soit leur âge ou leur ancienneté dans le corps. Cette règle bénéficierait aussi bien à un agent récemment affecté qu'à un agent en milieu ou en fin de carrière qui choisit de rester sur un poste exigeant.

Concrètement, à classement égal sur l'ancienneté de corps, celui qui a tenu son poste plus longtemps aurait un avantage supplémentaire. Cela ne retire rien à personne. Un agent ancien dans le corps qui reste longtemps sur son poste actuel bénéficierait lui aussi de ce second compteur. La mesure ne joue pas les générations les unes contre les autres : elle récompense un comportement, la tenue de poste, à tout âge et à toute ancienneté.

**La règle d'aujourd'hui produit un signal décourageant pour les agents récemment affectés : une première mobilité réelle n'arrive souvent qu'après 15 ans, et ce d'autant plus que les postes disponibles se font rares. Et contre toute logique, il n'y a aucune reconnaissance de la tenue de poste, pour personne, à aucun âge. Aujourd'hui, certains agents tiennent leur poste pendant des années, parfois sur des terrains difficiles, sans que cet effort ne pèse réellement au moment de la mobilité. Ce n'est pas normal.**

**Le SNNA-FO ne demande pas de tout remettre à plat. L'ancienneté dans le corps reste le socle du système, et continue de compter comme aujourd'hui. Nous proposons une mesure additionnelle pour amener plus d'équité.**

FO a conscience qu'une simulation sur les seules candidatures passées donnerait une image trompeuse : les agents qui savaient n'avoir aucune chance ne se sont, pour beaucoup, jamais positionnés. Les chiffres bruts masqueraient donc l'ampleur réelle du phénomène. FO demande qu'un travail soit engagé avec la DSNA pour évaluer cette mesure sur une base plus juste, par exemple en modélisant les classements qu'aurait produits le second compteur sur les dernières campagnes, indépendamment des candidatures effectivement déposées.

**Le paysage a changé. Les règles de mobilité ICNA doivent évoluer. Il est temps de reconnaître aussi la tenue de poste et de redonner des perspectives aux agents qui s'investissent durablement.**

**Avec FO, nous pouvons faire bouger les lignes.**

**Les faire changer, ensemble.**

